VILLE DE VERNOUILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-DEUX du mois de JANVIER à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 10 janvier 2025.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Etaient présents :	Etaient absents (excusés) / représentés :
STEPHO Damien	
VIGNY Sabrina	
MALANDAIN Sylvain	
LUCAS Catherine	
BENABI Karine	
MANSON Michèle	
RICHARD J-Pierre	
BOUGRARA Mélinda	
MORIN Franck	
EMOND Josiane	
MONTIGNY Nicole	
TRAPATEAU Joël	
GLIZE Joël	
LOUDIERE Ludovic	
POMMIER Estelle	
	MERABTI Sonia donne pouvoir à M. Franck MORIN
SENECHAUX Mélanie	
	CAN Engin
AHSAINE Ali	
	CHAKOUR Khalid
	ONAL Kübra
CHBABI Faïçal	
QUERITE Gisèle	
REPARAT Françoise	
	HOFFMANN Daniel
	BOUADLA-ABDI Najia
	MEBARKI Majid
	LAMRINI Youssef
SIADOUA Maurice	
	PFEIFFER'OVA Martine
	DAOUD Abdellah
FAVRE Marie-Emilie	*Arrivée à 20h25*
	KOUEZI Joachim

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

❖

❖

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Michèle MANSON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

❖

Délibération n° SG-2025/01-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2024

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 18 décembre 2024, sans observations ni remarques.

❖

Délibération n°SG-2025/01-02 – Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une première partie de la séance sera consacrée à des aspects administratifs et institutionnels, marqués par la nécessité de remplacer Jean-François DETAMANTI après lui avoir rendu un bel hommage.

Joachim KOUEZI est proposé pour intégrer le Conseil municipal, Siware AGREBI ayant décliné cette position pour des raisons professionnelles.

Bien que Joachim KOUEZI ne soit pas présent ce soir, en raison de ses obligations en tant que chargé de coopération départementale à Mayotte, le Conseil municipal acte, à l'unanimité, son intégration au Conseil.

Il est prévu qu'il rejoigne le Conseil après avoir terminé sa mission, avec une retraite prévue pour l'été.

❖

Délibération n°SG-2025/01-03 – Remplacement d'un adjoint au Maire

Monsieur le Maire annonce qu'en raison du départ de Jean-François DETAMANTI, un nouvel adjoint au Maire doit être désigné.

Ali AHSAINE, qui est conseiller municipal délégué depuis 2022 en charge de la vie des quartiers et de la propreté, est proposé pour devenir adjoint au Maire.

Une liste, conduite par Sabrina VIGNY, est présentée pour intégrer Ali AHSAINE à ce poste.

Aucun autre candidat n'étant proposé, le vote est organisé à bulletin secret.

Mélanie SENECHAUX et Fayçal CHBABI sont désignés comme assesseurs pour le dépouillement.
Les membres du conseil municipal votent individuellement.

Les résultats du vote montrent que la liste de Sabrina VIGNY est élue avec 21 voix et 2 votes blancs.

Ali AHSAINE est officiellement félicité pour sa nomination en tant qu'adjoint.

❖

Délibération n°SG-2025/01-04 – Remplacement et renouvellement des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire annonce qu'il est temps de poursuivre le processus en installant Marie-Emilie FAVRE dans les commissions municipales.

Marie-Émilie FAVRE a été intégrée au Conseil municipal lors de la dernière réunion, et il est maintenant nécessaire de l'assigner aux commissions.
Pour simplifier, Monsieur le Maire propose de remplacer Nadia HENRI poste pour poste dans les commissions qu'elle occupait : la Commission cohésion et animation du territoire, la Commission Éducation et famille, et la Commission Solidarité logement.

Le Conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, l'installation de Marie-Emilie FAVRE dans les commissions municipales précitées.

❖

Délibération n°SG-2025/01-05 – Remplacement et renouvellement d'un délégué au sein du groupe scolaire Jules Vallès

Monsieur le Maire informe que Nadia HENRI, qui était le binôme de Josiane EMOND au Conseil d'école de Jules Vallès, doit être remplacée.

Il propose Ali AHSAINE pour la remplacer.
Personne ne propose d'autre candidature.

Le Conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, de désigner Ali AHSAINE pour siéger en tant que représentant de Monsieur le Maire au sein du conseil d'école du groupe scolaire Jules Vallès.

Monsieur le Maire indique que les formalités administratives sont terminées et qu'ils vont passer à la partie importante du Conseil municipal.

❖

Délibération n°SG-2025/01-06 – Budget Primitif 2025 - Ville

Monsieur le Maire annonce le passage au vote du budget 2025, rappelant les discussions précédentes concernant les orientations budgétaires qui avaient reçu un avis favorable.

Le budget total s'équilibre à 19 210 929 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2024.

En investissement, le budget s'équilibre à 12 620 981 € en recettes et en dépenses, soit une hausse de 16,3 % par rapport à 2024.

Il souligne la priorité donnée au service public et à l'humain.

Le budget de fonctionnement réel est de 18 079 000 €, incluant le Pôle social, l'Education-Médiation-Prévention-Sécurité, les aménagements Urbanisme/Services techniques, le Sport-Culture-Affaires générales et les services généraux.

Le poste Pôle Social s'élève à 1 474 000 € sur lequel est ajouté le budget du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 547 000 €.
Ces crédits permettront une action sociale active, réactive et proactive en direction des séniors, tout d'abord, pour lutter contre l'isolement, des demandeurs d'emploi en proposant des solutions sur mesure, en direction de tous pour permettre l'accès au droit de chacun et de lutter contre toute forme d'exclusion et de précarité et de faire en sorte que chacun puisse accéder à un logement qui correspond à sa situation.

Sur le poste Education, médiation, prévention et sécurité, les priorités sont d'éduquer, renforcer et faire perdurer nos outils existants (PRE, CLAS, les services municipaux, périscolaires et extrascolaires, ...), renforcer et développer l'offre jeunesse qui soit un peu innovante pour permettre à la jeunesse de pouvoir s'exprimer, de s'éprouver et de faire en sorte qu'elle trouve des vecteurs de construction. Le deuxième objectif est de prévenir avec les outils de prévention spécialisée en particulier dans les collèges et en lien avec le PRE.
Sur le champ de la tranquillité publique, l'objectif est de développer le sentiment de sécurité par les actions de la police municipale et de nos partenaires.
Le poste Education médiation prévention représente un budget total de 7 545 000 € (budget Caisse des Ecoles compris).

Sur le poste Aménagements, Urbanisme, services techniques, l'objectif est de continuer à faire du cadre de vie une des priorités de la Ville en restant à haut niveau sur le champ de la propreté, du fleurissement, de l'entretien général de la Ville et des aménagements publics, et de l'entretien des bâtiments pour faire en sorte que le service public s'exprime de la meilleure des façons.

Sur le poste du Sport, de la culture et des affaires générales, il est dans l'ADN des Vernolitains de faire en sorte que le sport soit vecteur de bien-être, d'émancipation et à tous les âges de la vie.
Monsieur le Maire appelle de ses vœux le fait de continuer à s'approprier les outils qui sont certes devenus communautaires, mais qui restent sur les territoires de Vernouillet pour lesquels la Ville abonde toujours dans le cadre de l'indemnité compensatrice d'agglomération en financement.
La piscine de Vernouillet reste à Vernouillet, l'Atelier à spectacle est un outil vernolitain, donc ce sont des outils de culture de notre territoire qu'il faut plébisciter.

Enfin, le poste Services généraux représentent 21 % des dépenses, soit 3 826 000 €.
C'est le pôle du pouvoir faire, qui va coordonner, recruter, faire en sorte de trouver des bonnes articulations et qui va mettre dans la bonne dynamique et réussir à honorer les dettes pour l'année 2025.

Gisèle QUERITE exprime son intention de s'abstenir lors du vote, critiquant un manque d'innovation dans la gestion de la Ville et déplorant une approche qu'elle juge trop prudente et peu risquée, pointant également des problèmes de gestion des ressources humaines.

Michèle MANSON détaille les recettes de fonctionnement, totalisant 19 210 929 €, avec des précisions sur les contributions telles que les impôts et taxes (10 103 245 €) et d'autres produits financiers.
Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à la même somme, avec une augmentation des charges de personnel due à des revalorisations salariales et des hausses de charges sociales.

Monsieur le Maire et Michèle MANSON discutent ensuite des investissements prévus, soulignant des projets tels que le complexe sportif Marcel Pagnol, la réhabilitation du quartier de la Tabellionne, et des extensions de réseau d'éclairage public.

Le budget d'investissement est noté pour sa dépendance aux subventions (56 € pour 100 € d'investissement) et aux emprunts (31,70 €).

Enfin, Monsieur le Maire souligne la rapidité avec laquelle le budget est voté, insistant sur le fait que c'est rassurant pour les partenaires et les services municipaux. Il défend également les projets en cours, soulignant des progrès en matière de mobilités douces et d'économies d'énergie, tout en réfutant les critiques de manque d'innovation.

Gisèle QUERITE répond en maintenant ses critiques, souhaitant plus d'innovation et de démocratie participative.

Monsieur le Maire conclut en soulignant les initiatives de budget participatif et la pleine fréquentation des services périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil municipal approuve, **à la majorité et 2 abstentions** (G. QUERITE et F. REPARAT, le Budget Primitif 2025 de la Ville.

❖

Délibération n°SG-2025/01-07 – Budget Primitif 2025 – Zones d'aménagement

Monsieur le Maire explique qu'il discute d'abord de la zone d'aménagement avant la ZA Bonsecours.
Il mentionne que ce sont des budgets rapides et passe la parole à Michèle Manson pour le budget primitif de la zone d'aménagement Bois du Chapitre.

Michèle MANSON détaille les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 107 500 €, venant des produits du service du domaine et de ventes diverses.

Les dépenses de fonctionnement incluent des charges à caractère général de 50 000 €, un virement à la section d'investissement de 45 000 € et des charges financières de 12 500 €, pour un total de 107 500 €.

En investissement, les recettes et les dépenses sont de 45 000 €, comprenant le virement de la section de fonctionnement et des comptes d'investissement pour emprunts et dettes.

Monsieur le Maire commente en précisant que c'est un budget peu actif en raison des péripéties autour du Bois du Chapitre. Il mentionne la nomination d'un expert judiciaire pour clarifier les responsabilités et l'espoir de résoudre le contentieux à l'amiable.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2025 des Zones d'aménagement.

❖

Délibération n°SG-2025/01-08 – Budget Primitif 2025 – ZA Bonsecours

Monsieur le Maire intervient pour parler de la ZA Bonsecours, mentionnant qu'elle progresse encore plus rapidement que ce qui avait été prévu initialement.

Michèle MANSON précise qu'elle n'a pas les chiffres exacts mais confirme que c'est en ligne avec ce qui avait été voté et prévu au mois de décembre au ROB.

Monsieur le Maire indique que le budget est à « zéro » et qu'il reste un terrain à vendre dans cette zone d'aménagement. Il exprime le souhait que le terrain soit vendu cette année pour clôturer la zone Bonsecours, en précisant qu'elle comprend le crématorium et un concessionnaire Toyota.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2025.

❖

Délibération n°SG-2025/01-09 – Volume d'emprunts

Monsieur le Maire explique qu'un emprunt de 4 000 000 d'euros est nécessaire pour équilibrer le budget d'investissement.
Cependant, des efforts seront faits pour réduire ce montant une fois les résultats définitifs du budget de fonctionnement 2024 connus.

Le Conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, que le montant de l'autorisation d'emprunt soit fixé à 4 000 000 €.

❖

Délibération n°SG-2025/01-10 – Tableau des subventions 2025

Sabrina VIGNY souligne l'importance de voter les subventions de fonctionnement aux associations lors de ce Conseil municipal.

Elle mentionne avoir reçu 37 demandes de subventions et avoir procédé à leur examen avec le désir de maintenir le soutien de la Ville. Les subventions ont été discutées lors de diverses commissions, et un travail important a été réalisé pour valoriser l'accompagnement, notamment avec près de 8 000 heures de mise à disposition de salles, estimé à un coût de 200 424,50 €.

Elle propose de valider le tableau des subventions pour un montant total de 481 083 €.

Gisèle QUÉRITÉ évoque le GIP Relais logement, qui a vu sa subvention être réduite à 10 000 euros. Elle s'interroge sur l'hébergement d'urgence dans la Ville.

Monsieur le Maire explique que le GIP a remporté un appel d'offre pour le 115 et a intensifié son activité, ce qui diminue le besoin de subventions.

Gisèle QUÉRITÉ exprime des doutes sur l'absence de demandes insatisfaites pour le 115, mais Monsieur le Maire assure que le Conseil d'administration n'a pas signalé de telles lacunes.

Il souligne ensuite que la méthode d'attribution des subventions a été améliorée, permettant une meilleure interaction avec les associations. Il note que les associations ont été raisonnables dans leurs demandes, ce qui mérite d'être salué. Il mentionne également la reconduction des subventions de 700 000 € au CCAS et de 120 000 € à la Caisse des écoles.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le tableau des subventions 2025 tel que proposé.

❖

Délibération n°SG-2025/01-11 – Décision modificative n°4 - Ville

Michèle MANSON explique que la dernière modification budgétaire concerne la Décision modificative n°4 de la Ville, avec des ajustements en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 75 360,55 €.
Les travaux en régie ont été augmentés par rapport à l'année précédente, atteignant également 75 360,55 €, et un virement de la même valeur est effectué vers la section d'investissement.

En investissement, les recettes incluent des frais d'études à hauteur de 34 939,53 € et le virement de la section de 75 360,53 €.
Les dépenses incluent les travaux en régie pour 75 360,55 € et les frais d'études intégrés à hauteur de 34 969,53 €.

Michèle MANSON souligne que ce sont des ajustements pour clarifier la situation.

Monsieur le Maire ajoute que, bien que ces délibérations soient de forme, elles sont liées à la Trésorerie et il est important de reconnaître que les services municipaux créent une valeur ajoutée en effectuant des travaux en régie.
Il mentionne que la réhabilitation complète de l'Hôtel de Ville est presque achevée, avec la seule exception du hall.
Monsieur le Maire rappelle également les rénovations effectuées sur le CCAS, le service des sports et le service culturel depuis le début du mandat, soulignant l'importance de réintégrer des études suivies de travaux à l'investissement.

Le Conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, la Décision modificative n°4 de la Ville.

❖

Délibération n°SG-2025/01-12 – Régime indemnitaire de la Filière Police municipale

Monsieur le Maire aborde une innovation dans le régime indemnitaire des agents de la Fonction publique, connu sous le nom d'IFSE, et explique l'intégration récente de la Police municipale.
Suite à un accord avec les syndicats de Police municipale, un nouveau décret de juin 2024 introduit un modèle de rémunération, similaire à l'IFSE mais nommé ISFE pour la Police municipale.

Ce modèle comprend une part fixe, un pourcentage du traitement indiciaire, et une part variable basée sur l'engagement à servir, versée annuellement dans leur collectivité. Cela remplace l'ancienne indemnité d'administration et de technicité (IAT), ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, et devrait être mise en place à partir du 1er février 2025.

Le CST a donné un avis unanimement favorable.

Gisèle QUERITE exprime qu'elle ne votera pas contre l'instauration de cette prime mais s'abstiendra, reflétant sa position sans relancer le débat.

Le Conseil municipal accepte, **à la majorité et 2 abstentions** (G. QUERITE et F. REPARAT) d'instituer le régime indemnitaire de la filière de la Police municipale.

❖

Délibération n°SG-2025/01-13 – Réserve communale civile

Monsieur le Maire propose la création d'une réserve communale, visant à améliorer la protection et la réaction de la Ville en période de crise, via l'engagement bénévole des habitants.
Cette réserve permettrait d'informer et de préparer la population, de soutenir les sinistrés, et d'aider à rétablir les activités.
Il précise qu'il y aura des formations pour les volontaires et que chaque habitant pourra trouver sa place dans cette initiative.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, la création d'une réserve communale civile.

❖

Délibération n°SG-2025/01-14 – Convention Agglocéane – Natation scolaire 2024/2025

Karine BENABI explique que chaque année, les élèves de CP au CM1 bénéficient de cours de natation pour apprendre à nager.

En 2023, l'école Jules Vallès a testé des cours d'aisance dans l'eau pour les enfants du CP au CM1.

La ville de Vernouillet accorde une grande importance à ce que chaque enfant sache nager à la fin de son cursus scolaire.
Pour la convention de l'année 2024-2025, 674 élèves sont concernés.
Les séances se déroulent de septembre à juin et les cours non effectués ne sont pas facturés. La Communauté d'Agglomération du Pays Drouais émettra une facture à la fin des séances.
Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention avec le centre aquatique Agglocéane pour cette période.

Monsieur le Maire précise que le budget alloué à ce projet est de 25 389 €, ce qui est considérable.
Il explique que l'aisance dans l'eau est enseignée par des stages intensifs de 15 jours, ce qui permet aux enfants de se préparer efficacement pour l'apprentissage de la nage. Ces stages résolvent leurs problématiques avec l'eau, et les enfants sont ensuite prêts pour l'apprentissage.

Monsieur le Maire souligne le bon travail réalisé par les équipes des Agglocéane et procède au vote.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à signer la convention d'utilisation du centre aquatique « Agglocéane-Vernouillet » au titre de l'année 2024-2025.

❖

Délibération n°SG-2025/01-15 – Don UNICEF

Karine BENABI explique que, fidèle à sa tradition de solidarité, la ville de Vernouillet, qui est Ville Amie des Enfants, alloue régulièrement des dons à l'UNICEF.

Pour rappel, la Ville avait émis un don au moment des évènements sur l'Ukraine, sur la Turquie.
Lors de la journée des droits de l'enfant, il avait été fléché un don de 3 000 € pour venir en aide aux enfants du Moyen-Orient.

Karine BENABI explique que chaque année, la Ville octroie une subvention de 1 000 € pour l'UNICEF.

Il est proposé de verser un complément de 2 000 € à cette association.

Le Conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, l'octroi d'un don de 2 000 € à l'UNICEF.

❖

Pour information

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ordre du jour est terminé, mais il souhaite partager une décision prise dans le cadre des délégations reçues.

Il a soumis une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le chapitre Mobilité.
Ils ont inscrit la réalisation de la tranche 1 de leur schéma directeur avec un coût de 612 000,00 €.

La demande de subvention est de 80 %, soit 489 792 €, pour les aider à réaliser cette tranche.

Monsieur le Maire promet de tenir informé le Conseil des retours de la Préfecture et de déterminer l'engagement des travaux en fonction des subventions obtenues.

La séance est close à 21h30.

La secrétaire de séance

Michèle MANSON

Le Maire

Damien STEPHO